

Séance Plénière
28 mars 2022

AMENDEMENT

Rapport N° CD-2022-2-8-5
N° applicatif 3341

Exposé sommaire - Territorialiser le budget pour plus d'équité territoriale

La Collectivité européenne d'Alsace est organisée en sept territoires de vie.

Une équipe d'animation porte la déclinaison des politiques au sein des territoires et des études très complètes ("Portraits de territoires") décrivent les enjeux de chacun des territoires.

Pour donner des outils de pilotage aux élu-e-s et équipes de territoire et garantir une meilleure équité territoriale, il est proposé de s'engager vers une territorialisation du budget.

Amendement

APRES : (PAGE 2)

" Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace s'est réuni le 21 février dernier pour débattre des orientations budgétaires pour 2022. "

AJOUTER :

" Dans un objectif d'équité territoriale, la Collectivité européenne d'Alsace présentera ses prochains budgets de manière territorialisée. Le budget d'investissement 2023 sera pour la première fois présenté de manière territorialisée. Le budget de fonctionnement sera quant à lui territorialisé à partir du budget primitif 2024. "

Amendement déposé par M. Florian Kobryn pour le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.



Florian Kobryn